ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES · DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

CONTRACTUEL·LES : UNE CARRIÈRE, PAS UNE SUCCESSION DE CONTRATS

Titularisation · CDI · rémunération · primes : vos compétences doivent être reconnues et vos parcours sécurisés.

Vous êtes recruté·es pour vos compétences, votre expertise et votre technicité. Elles sont indispensables au fonctionnement des services et doivent être reconnues à leur juste valeur.

La loi d'août 2019 portant transformation de la fonction publique a créé de fait une concurrence à la main des employeurs publics entre le recours à l'emploi titulaire ou au contrat. Près d'un quart des agents publics en administration centrale sont aujourd'hui des contractuels. Ces derniers sont confrontés à des conditions de travail dégradées : temps de travail atypiques, faiblesse des rémunérations, droits et garanties insuffisantes.

LA CGT PORTE LES EXIGENCES SUIVANTES

- L'ouverture d'une négociation pour un plan de titularisation sans condition de nationalité ;
- Une amélioration des conditions de vie et de travail et donc des rémunérations, des droits et des garanties ;
- Un statut pour les fonctionnaires et un quasi-statut pour les contractuels ;
- Une augmentation du volume de CDisation dans le cadre de la campagne de « CDisation anticipée ».

SÉCURISER LES PARCOURS

La CGT revendique également la portabilité du CDI au sein du ministère et combat les non-renouvellements injustifiés ainsi que les pratiques destinées à empêcher une CDIsation.

Les contrats de projet doivent être strictement encadrés et ne pas devenir un mode ordinaire de gestion de l'emploi.

GARANTIR UNE VRAIE PROGRESSION SALARIALE

Nous exigeons un protocole de gestion ministériel garantissant une progression salariale a minima tous les trois ans, ainsi que des règles transparentes et un véritable encadrement de la part variable de rémunération.

SÉCURISER LES PRIMES ET LES DROITS

Nous portons également l'extension de la prime de précarité aux CDD de plus d'un an, la reconnaissance de la prime d'installation et la généralisation de la subrogation en cas de congé maladie.

EN CCP, VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E

Évaluation, télétravail, temps partiel, congés, sanctions, licenciement : les élu·es CGT défendent les droits individuels des contractuel·les et construisent avec les agent·es les recours nécessaires.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 — CONTRACTUEL·LES, VOTEZ CGT

Défendre chaque contractuel, c'est aussi combattre la précarité dans la fonction publique.

La CGT agit pour de meilleurs salaires et garanties collectives, la limitation du recours aux contrats précaires, la titularisation des personnels qui le souhaitent et des emplois statutaires à la hauteur des besoins des services publics.

ADHÉRER

Rejoignez-nous :
flashez le QR code pour le bulletin d'ac

VOS COMPÉTENCES ONT DE LA VALEUR. VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL AUSSI.

TITULARISATION · CDI · RÉMUNÉRATION · PRIMES

Pour aller plus loin : www.centralefinancescgt.fr
Syndicat CGT Centrale Finances · 120 rue de Bercy — Télédoc 712 · 75572 Paris Cedex 12 · 01 53 18 72 94
syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr · www.centralefinancescgt.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux et internet

bluesky · facebook · whatsApp · instagram · site internet

Vous êtes destinataire de ce message d'origine syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'État. Désabonnement : cgt-ctac-unsubscribe@listes.finances.gouv.fr